



TRI d'Alès



Identifiant du TRI	FRD_TRI_ALES
Région(s)	Languedoc-Roussillon
Département(s)	Gard

Liste des contributions des parties prenantes

Conseil régional LR	Il propose le rajout des unités urbaines de La Grand Combe/Les Salles du Gardon/Branoux Les Taillades/Sainte-Cécile d'Andorge, Bessèges/Bordezac/Gagnières et Saint-Jean du Gard, ainsi que les communes de Thoiras, Corbes, Molières-sur-Cèze, Meyrannes, Cardet, Lezan et Massilargues Attuech. (15 communes au total).
SMAGE des Gardons	Le SMAGE et AB Cèze se sont consultés pour produire un avis cohérent. Propose d'étendre le TRI aux communes du bassin de vie qui remonte les vallées : vallée longue vers le Grand Combien, vallée du Gardon de Saint Jean vers Saint Jean du Gard, vallée du Gardon d'Anduze, vallée de la Cèze vers Bessèges. Les communes supplémentaires proposées font partie du SCOT. Elles sont identiques à celles proposées par ailleurs par la région.
Syndicat mixte AB Cèze	Demande l'extension du périmètre aux communes immédiatement situées en amont sur le bassin versant de la Cèze (Meyrannes, Molières, Besseges).
CG 30	Rappelle la nécessité de prendre en considération la dangerosité des phénomènes et leur ampleur, ainsi que la croissance démographique exceptionnelle du département. Rappelle l'importance de tenir d'une approche globale de gestion des inondations à l'échelle du bassin de vie tel qu'il existe actuellement. Apporte des éléments complémentaires de caractérisation de la poche d'enjeux. Propose un périmètre pour le TRI d'Alès composé de 37 communes, identique à celui proposé par ailleurs par le conseil régional Languedoc Roussillon. Ce périmètre correspond au bassin de vie d'Alès. Rappelle le caractère récurrent des crues et leur soudaineté.
SPC Grand Delta	Propose des précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées Propose des compléments sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC Rappelle l'importance du ruissellement sur ce territoire du fait des fortes précipitations. Périmètre du territoire à adapter.
CCIR LR	Souligne la nécessité de prendre en considération dans les étapes à venir, les impacts des risques d'inondations pour les activités économiques et l'activité touristique (augmentation de la population en saison et de l'activité économique)
Chambre d'agriculture du Gard	Mentionne la non prise en compte de communes du département non pris en compte malgré les dommages qu'elles ont subies lors des crues de 2002 et 2003. Souhaite s'assurer du maintien et du développement des aides financières en matière de réduction de la vulnérabilité, et ce pour l'ensemble des zones inondables du Gard.

<p>Préfet 30</p>	<p>En accord avec la proposition d'extension formulée par la région, qui est cohérente du point de vue du risque inondation. Les enjeux y sont moins importants en nombre d'habitants exposés mais constitue avec la ville d'Alès un bassin de risque exposé à des crues de type torrentielles fréquentes et meurtrières. La configuration des vallées et le passé industriel du secteur font que l'habitat et les activités se concentrent en fond de vallée, le plus souvent derrière des digues, dans des secteurs facilement isolés en cas de forte crue coupant les routes. Il y aurait plus de 17 000 emplois permanents, soit 49 % des emplois sur ces 37 communes, et plus de 22 000 logements en zone inondable. Ainsi à Alès malgré la baisse de population observée entre 1968-1999, on note un accroissement de 38% de l'urbanisation en zone inondable entre 1970 et 2000. Cet accroissement est principalement lié à la création de zones industrielles et commerciales, au mitage, et la densification de l'habitat péri-urbain.</p> <p>La reconversion du secteur en direction du tourisme entraîne une augmentation des populations exposées, y compris au printemps et en automne au moment où le risque de crue est important.</p> <p>Le SMAGE porte un PAPI sur le bassin versant des gardons (PAPI 2 en cours de finalisation) ainsi qu'un contrat de rivière et un SAGE. Le syndicat AB Cèze est en train de finaliser un PAPI d'intention sur le bassin versant de la Cèze et de l'Auzonnet. Ces deux structures seront donc candidates pour porter les stratégies locales.</p>
-------------------------	---

Position retenue par le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

Les propositions formulées sont cohérentes avec l'EAIP (correspondent aux trois vallées de la Cèze et des Gardons). En revanche, du point de vue de l'organisation du territoire, si elles font partie du SCOT Pays Cévennes, l'ensemble des communes ne font pas toutes partie des mêmes structures intercommunales.

Compte-tenu des enjeux et de l'intérêt local à agir, le maintien d'Alès dans la liste des TRI est jugé incontournable.

Il est choisi de retenir les communes supplémentaires présentées dans les avis de la Région, du SMAGE, du syndicat ABCèze et du CG30 à savoir d'ajouter les unités urbaines de La Grand-Combe/Les Salles du Gardon/Branoux Les Taillades/Sainte-Cécile d'Andorge, Bessèges/Bordezac/Gagnières et Saint-Jean du Gard, ainsi que les communes de Thoiras, Corbes, Molières-sur-Cèze, Meyrannes, Cardet, Lezan et Massilargues Attuech. (15 communes au total).